

Pôle ressources
Direction des affaires juridiques et de l'achat

Objet : Délégation de signature à Monsieur Bruno LE LUEL

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'organisation des services communautaires ;

Considérant que Monsieur Bruno LE LUEL occupe, au sein de la direction de l'Eau et de l'Assainissement, le poste de responsable de l'unité exploitation assainissement ;

Considérant que dans l'objectif de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration communautaire et d'en renforcer l'efficacité et la réactivité, il y a lieu d'accorder à Monsieur Bruno LE LUEL une délégation de signature eu égard aux responsabilités qui lui sont confiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération à Monsieur Bruno LE LUEL, responsable de l'unité exploitation assainissement au sein de la direction de l'Eau et de l'Assainissement, à l'effet de signer tous documents liés à l'activité de l'unité dont il assume la responsabilité qui ne sont pas de nature à engager Lorient Agglomération vis-à-vis des tiers.

Monsieur Bruno LE LUEL bénéficie cependant d'une délégation à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation et l'exécution des marchés et contrats de concessions relevant de l'unité dont il assume la responsabilité, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Par ailleurs, il bénéficie également d'une délégation à l'effet de signer :

- Les rapports de visites et attestations de conformité de branchement aux réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) à l'occasion des ventes d'immeubles
- Les rapports de contrôle de conception et de réalisation des installations d'assainissement non collectif
- Les rapports de contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif et de contrôle à l'occasion des ventes d'immeubles
- Les attestations de contrôle de conformité des branchements lors de chantiers réalisés sur la voie publique par des tiers
- Les plans de prévention de sécurité et tous documents s'y rapportant
- Les accusés de réception de remise en mains propres des rapports des commissaires enquêteurs
- Les dépôts de plainte au nom de Lorient Agglomération

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 056-200042174-20230404-ARR_202327BIS-DE

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno LE LUEL, la délégation de signature qui lui est confiée est exercée, par ordre de priorité :

- Par Madame Sandrine DELEMAZURE, Directrice de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Par Monsieur Stéphane BELZ, Directeur Général Adjoint du pôle Services de proximité ;
- Par Madame Kristell SIRET-JOLIVE, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 3 : L'arrêté du 6 septembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bruno LE LUEL est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le 4/4/23
La publication le 4/4/23
La notification le 5/4/23

Signé par : Fabrice Loher
Date : 31/03/2023
Qualité : Président

DELEGATIONS DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET CONTRATS DE CONCESSION

Liste des actes, décisions et documents se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et contrats de concession

Type de documents	Marchés inférieurs à 40 000 € HT					Marchés compris entre 40 000 et 90 000 € HT					Marchés supérieurs à 90 000 € HT					Contrats de concession dont DSP				
	Directeurs (hormis DEA et DPVD) et Responsables de missions rattachées à la DG*	Directeurs DEA et DPVD	Responsables UF DEA et DPVD	DGA	DGS	VP achat*	Directeurs (hormis DEA et DPVD) et Responsables de missions rattachées à la DG*	Responsables UF DEA et DPVD	DGA et directrice communication	DGS	VP achat*	Directrice DAJA	DGA	DGS	VP achat*	Directrice DAJA	DGA	DGS	VP achat	DSP
PASSATION																				
lettre de consultation et d'envoi des DCE	X		X				X								X					
demande de remise des offres dans le cadre des procédures restreintes	X		X				X								X					X
demande de compléments de candidatures / offres / invitation à négocier	X		X				X								X					
courrier d'offre anormalement basse	X		X				X								X					
demande de prolongation du délai de validité des offres	X		X				X								X					
acte de sous-traitance	X		X				X								X					
rapport d'analyse des candidatures et des offres	X		X				X								X					X
courrier de rejet candidature/offre et attribution	X		X				X								X					X
signature du marché (acte d'engagement/mise au point)	X		X				X								X					X
courrier de notification	X		X				X								X					X
réponse aux demandes de motifs détaillés du rejet des offres	X		X				X								X					X
EXECUTION																				
ordre de service	X		X				X								X					
bon de commande	X		X				X								X					
acte de sous-traitance	X		X				X								X					
avenant / décision (poursuite / prolongation/ résiliation) et courrier de notification	X		X				X								X					X
reconduction / non reconduction	X		X				X								X					
affermissement d'une tranche	X		X				X								X					X
admission/réception des prestations, avec ou sans réserves	X		X				X								X					X
rejet d'une facture	X		X				X								X					
procès-verbal de constat des ouvrages exécutés (travaux) si refus de signature par l'entreprise	X		X				X								X					
procès-verbal de levée des réserves	X		X				X								X					
révision des prix/ contributions	X		X				X								X					
vérification et acceptation des demandes de paiement adressées par le maître d'œuvre	X		X				X								X					
exemplaire unique ou certificat de cessibilité	X		X				X								X					
certificat de paiement / administratif	X		X				X								X					
décompte général d'un marché / de pénalités / de résiliation	X		X				X								X					
courrier de mise en demeure	X		X				X								X					X
prolongation de la garantie de parfait achèvement	X		X				X								X					X
transaction et courrier de notification	X		X				X								X					X

* pour tout marché dont le seuil de publicité est supérieur au seuil de procédure formalisée en FC et 5 fixé, par décret (à titre indicatif, depuis le 01/01/22, 215.000 € HT)

• Responsables de missions rattachées à la DG bénéficiant de la délégation de signature :
 Relations aux communes et gens du voyage,
 NPRU/expérimentations urbaines,
 Sobriété et Transition énergétique,
 SIGT,
 Excellences maritimes,
 Parcs d'activités économiques,
 Médecine préventive
 en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire de la délégation de signature, celle-ci est confiée à son N+1

Pour les missions suivantes, la délégation de signature est confiée à la DGS ou aux DGA de rattachement :
 Plan climat, risques, résilience,
 Attractivité,
 Performance de gestion,
 RGD

